

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, les vingt-neuf octobre à vingt heures trente le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 14 octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10
10		

Présents :

Jean-Marc ABBADIE, Maire

Simone MOURET - Patrick BATTISTON - Alain LACRAMPE, Adjoints-

Catherine LANCIEN - Valérie GALCERA - Yves ASELMEYER - Yves MAYSTRE - Pierre SOUTRIC - Didier VERGÉ

Secrétaire de séance : Catherine LANCIEN

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2019/47 – Attribution du Marché Contrôle des Réseaux à SUEZ

Monsieur le Maire propose le choix de l'entreprise pour la réalisation des contrôles relatifs à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif (lot n° 2).

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour le Marché à procédure adaptée « Travaux relatifs à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 21 février 2018 à 12 h 00. L'ouverture des plis a eu lieu le 24 février 2018 à 16 h 00 en présence de membre de la commission MAPA. 1 entreprise a répondu. La commission MAPA, réunie le 2 mars 2018, a effectué l'analyse et propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise SUEZ RV OSIS OUEST – 8 Rue André Dousse – 33 700 MERIGNAC pour un montant HT de 9 089.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **retient** la proposition faite par la commission MAPA et **décide** d'attribuer le marché à Entreprise SUEZ RV OSIS OUEST – 8 Rue André Dousse – 33 700 MERIGNAC pour un montant HT de 9 089.50 €

2019/48 – Attribution du Marché Station d'Épuration

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour le Marché à procédure adaptée « Construction d'une station d'épuration ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 30 août 2019 à 12 h 00. L'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 12 septembre 2019 à 16 h 00 en présence de membre de la commission MAPA. 1 entreprise a répondu. La commission MAPA, réunie le 12 septembre 2019, a effectué l'analyse et propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- HYDREA – 75 rue des Longues Rayes – 60 610 LA CROIX SAINT-OUEN pour un montant HT de 1 280 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **retient** la proposition faite par la commission MAPA et **décide** d'attribuer le marché à HYDREA – 75 rue des Longues Rayes – 60 610 LA CROIX SAINT-OUEN pour un montant de 1 280 000 € H.T. ;

Monsieur le Maire présente également le plan de financement prévisionnel ainsi que l'ensemble des subventions pour l'année 2019 et 2020.

<u>Pour 2019 :</u>	DETR	200 000 €
	ADOUR GARONNE	192 000 €
	DEPARTEMENT	153 600 €
	AUTOFINANCEMENT	600 000 € (Emprunt)

<u>Pour 2020 :</u>	DETR	100 000 €
	AUTOFINANCEMENT	34 400 € (Emprunt)

Soit, un total de 645 600 € de subventions pour un montant ferme et définitif du montant des travaux de 1 280 000 € H.T.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer le marché de construction de la Station d'Épuration au groupement SUEZ – HYDREA – TOUJAS – SOGEP dont la dépense s'élève à 1 280 000 € H.T.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

2019/49 – Donation à la Commune de livres par Monsieur Michel LACRAMPE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération rédigée par l'ADAC concernant le don à la Commune par Monsieur Michel LACRAMPE de la totalité de sa collection de livres sur les Hautes Pyrénées et de la condition d'indissociabilité de celle-ci.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité

- **Approuve** la proposition de délibération rédigée par l'ADAC.

2019/50 – Courrier GRDF

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de GRDF et de la présentation faite en Mairie par Monsieur TURCHUEL concernant l'aide attribuée aux foyers qui passeraient du chauffage au Fioul au chauffage au Gaz.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour prendre contact avec GRDF, afin de mettre en place la convention de partenariat.

2019/51 – Courrier ONF – Forêt du Bergons

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par l'ONF concernant la proposition de vente de la coupe de bois du Bergons à un prestataire au prix de 15€ le m3.

La recette prévisionnelle serait de l'ordre de 5 250 € T.T.C.

Monsieur le Maire présente également le devis concernant la coupe de certains arbres présentant un danger situé sur un terrain communal en bordures des propriétés riveraines et du Camping de la Chataigneraie dont le montant prévisionnel s'élèverait à 5 000€ T.T.C.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à accepter la proposition faite par l'ONF.
- **Mandate** Monsieur le Maire pour organiser une réunion avec les propriétaires concernés.

2019/52 – Règlement Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture d'un document émanant du Bureau d'Etude PRIMA concernant la réglementation en matière d'assainissement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

Mandate Monsieur le Maire pour la préparation d'un règlement d'Assainissement pour la commune d'Agos-Vidalos.

2019/53 – Participation frais de transport scolaire – année 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle les modalités de prise en charge par la commune des frais de transport scolaire pour l'année 2019/2020.

Il propose de renouveler cette participation pour l'année scolaire en cours dans les mêmes conditions, soit 50% du tarif du transport scolaire à répartir par moitié avec la commune d'Ayzac-Ost dans le cadre d'un accord commun.

Il précise que l'aide au transport concerne uniquement les enfants scolarisés sur notre commune devant se rendre à Ayzac-Ost pour les services de garderie.

Les modalités de remboursement des frais sont définies par le biais d'une convention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le remboursement à chaque famille à hauteur de 50% du tarif du transport scolaire et à répartir par moitié avec la commune d'Ayzac-Ost,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des frais de transport.

2019/54 – Vente terrain Z.A. du Pibeste à Monsieur Benoit ASELMEYER

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Benoit AZELMEYER et donne lecture du plan du géomètre. Le terrain est découpé en deux zones, une partie plate de 1 753 m² et une partie talus de 723 m².

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente du terrain (lot n° 154) au prix de 12 € H.T. le m² pour la partie plane soit un montant de 21 036 € H.T. et au prix de 6 € le m² pour la partie talus soit un montant de 4 338 € H.T., ce qui représente un total de 25 374 € H.T. pour la totalité.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

2019/55 – Vente terrain Carrière du Pibeste à la SOCARL.

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue de la Société SOCACL, dont la Présidence est exercée par Monsieur Alain COLL.

Dans ce courrier, M. Alain COLL fait part de son projet de partenariat avec un acteur national.

Pour ce faire, il devra créer un nouveau bâtiment de maintenance dans l'enceinte de la carrière du Pibeste sur les parcelles identifiées 1008 – 630 – 1196 – 1197 et 111 en partie.

Monsieur Alain COLL souhaite acquérir les parcelles susnommées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne à la majorité (8 voix pour, 2 voix contre) son accord de principe pour la vente de ces parcelles au prix de 12€ le m2 H.T.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

2019/56 – D.M. – Régularisation FPIC 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Compte 739223	+ 7,00 €
Compte 60612	- 7,00 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** la demande de D.M. pour procéder à la régularisation du FPIC, pour l'année 2019.

2019/57 – Renouvellement convention SAFER avec le PLVG

En 2015, le PLVG avait signé une convention de concours technique d'intervention et de négociation de transactions immobilières et de surveillance et d'observation foncière via l'outil Vigifoncier.

Cette convention établie entre le PLVG et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Occitanie arrive à son terme.

Le montant de cette prestation était jusqu'à présent pris en charge par le PLVG soit 3 450 €.

Le PLVG interroge les Communes sur la reconduction de cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité **ne souhaite pas** que le PLVG renouvelle la convention de surveillance avec la SAFER.

2019/58 – Opération de brûlage dirigé par le SDIS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Service Départemental d'Incendie proposant le renouvellement de la convention pour la réalisation de brûlages dirigés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve** la signature de la convention par Monsieur le Maire.

Feuille de clôture du conseil municipal du 29 octobre 2019

2019/47 – Attribution du Marché Contrôle des Réseaux à SUEZ

2019/48 – Attribution du Marché Station d’Epuraton

2019/49 – Donation à la Commune de livres par Monsieur Michel LACRAMPE

2019/50 – Courrier GRDF

2019/51 – Courrier ONF – coupes de bois 2020 -Forêt du Bergons

2019/52 – Règlement Assainissement

2019/53 – Participation frais de transport scolaire – année 2019/2020

2019/54 – Vente terrain Z.A. du Pibeste à Monsieur Benoit AZELMEYER

2019/55 – Vente terrain carrière du Pibeste à la SOCARL

2019/56 – D.M. Régularisation FPIC 2019

2019/57 – Renouvellement convention SAFER avec le PLVG

2019/58 – Opération de brûlage dirigé par le SDIS

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>GALCERA Valérie</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>
<i>VERGE Didier</i>		